

Saint-Cloud

L'officiel

N°247
FÉVRIER
2026

RECUEIL DES TEXTES OFFICIELS DE LA VILLE

SOMMAIRE

■ Conseil municipal
Compte-rendu analytique
du 12 février 2026

pages 1 à 21

■ Actes d'urbanisme
■ État civil
■ Qualité de l'eau

page 22
page 23
pages 24 à 26

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 12 FÉVRIER 2026 À 21H

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Publication et affichage le 24 février 2026

31 Présents : Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Jean-Christophe PIERSON, Brigitte PINAULDT, Capucine du SARTEL, Olivier BERTHET, Anne COVO, Jean-Claude TREMINTIN, Françoise ASKINAZI, Nicolas PORTEIX, Diane DOMAS, Jean-Christophe ACHARD, Mireille GUEZENEC, Jean-Jacques VEILLEROT, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Édith SAGROUN, Virginie RECHAIN, Diane MICHOUDET, Nicolas PUJOL, Céline PEIGNÉ, François-Henri REYNAUD, Pauline GEISMAR, Claire LOUVET, Christophe WARTEL, Annie POTHIER, Sacha GAILLARD, Pierre BOSCHE, Delphine POTIER, Audrey FOURNIER, Rafaël MAYCHMAZ, Xavier BRUNSCHVIG.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : de Jacques GRUBER à Jean-Christophe PIERSON, d'Arnaud BOSSER à Éric BERDOATI, de Catherine GREVELINK à Pierre BOSCHE, d'Alain MONTET à Xavier BRUNSCHVIG.

Installation d'Audrey FOURNIER, nouvelle Conseillère municipale (groupe *Saint-Cloud 2020!*)

Le Maire souhaite la bienvenue à Audrey FOURNIER qui succède à Pierre CAZENEUVE, démissionnaire.

Il précise que cet accueil républicain au sein de ce conseil revêt un caractère particulier puisqu'il s'agit à la fois pour Audrey FOURNIER de son premier et dernier conseil de cette fin de mandature.

Audrey FOURNIER se dit fière de rejoindre le Conseil municipal et de participer à cette démocratie représentative qui lui est très chère. Elle remercie le Maire, les membres du Conseil municipal, l'ensemble des membres du groupe Saint-Cloud 2020 ! pour leur accueil ainsi que sa famille. (*Applaudissements*)

Le Conseil municipal prend acte de l'installation de Madame Audrey FOURNIER en qualité de Conseillère municipale au sein du groupe *Saint-Cloud 2020!*

PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

Le procès-verbal est adopté par 34 voix (*retard de Rafaël MAYCHMAZ*).

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le Maire rend compte des 71 décisions/marchés publics qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

Affaires juridiques et domaniales (43) :

- Décision de la Commune d'ester en justice devant la Cour administrative de Versailles dans le cadre du dossier « M. X c/ Commune de Saint-Cloud » ;
- Signature d'une convention d'occupation du domaine privé à usage de base vie au profit de l'association Espaces ;
- Signature d'une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association La Passerelle ;
- Cimetière communal (26)
 - renouvellements de concessions (23),
 - achats de concessions (3) ;
- Signature d'une convention globale de location de salles municipales ;
- Mises à disposition et locations de salles : Grand Livre, EODE (Espace ouvert à droite en entrant), Brunet, Colonnes et Porte jaune (11) ;
- Convention d'occupation domaniale d'un logement au 2-4, rue Michel-Salles ;
- Fixation du prix de cession du droit d'utilisation des clichés photographiques issus de la photothèque municipale (dans le cadre des élections municipales des 15 et 22 mars 2026).

Marchés publics (11) :

Travaux de restauration des verrières basses, des couvertures des bâtiments annexes et de la sacristie de l'église Saint-Clodoald (Étape 2)

- Lot 2 : Maçonnerie, pierre de taille / restauration de béton.

Marché d'aménagement du parc des Milons

- Modification n° 2 au lot 1 (Terrassements – VRD – Génie civil – Fontaine – Clôtures) ;
- Modification n° 2 au lot 2 (Espaces verts et aire de jeux).

Réalisation, impression, régie publicitaire et distribution de publications municipales

- Lot n° 1 : réalisation ;
- Lot n° 2 : impression ;
- Lot n° 3 : régie publicitaire ;
- Lot n° 4 : distribution.
- Mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination dans le cadre du projet de réhabilitation du Pôle Culturel des Avelines ;
- Missions de maîtrise d'œuvre pour des opérations de VRD et d'aménagements paysagers ;
- Modification n° 2 du lot n° 1 (Nettoyage des locaux des bâtiments communaux) du marché de nettoyage des bâtiments communaux ;
- Mise à la disposition d'un frigo connecté.

Finances (4) :

- Fixation des tarifs des services municipaux applicables au 1^{er} janvier 2026 ;
- Demandes de subventions pour :
 - l'aménagement sécurisé des locaux de la Police municipale et adapté aux publics empêchés
 - l'installation de nouvelles caméras de vidéo-protection et de caméras extérieures aux locaux de la Police municipale
- Création d'une régie d'avances - séjour des membres du Conseil des Jeunes à Bruxelles du 13 au 15 février 2026.

Services Techniques (5) :

- Signatures de cessions (2) :
 - d'un deux-roues motorisé du parc automobile municipal
 - d'un pont élévateur motos des ateliers mécaniques municipaux

Environnement (3)

- Signature d'une convention avec l'entreprise Ecomégot pour une solution de collecte sélective de cendriers et une valorisation des mégots de cigarettes ;
- Signature d'un contrat avec l'association Espaces pour l'entretien d'un pigeonier et le suivi de la colonie des pigeons, du talus des Milons et la mise en place d'un éco-pâturage.

Culture (8) :

Musée - Exposition Saint-Cloud dans les nuages (12 février au 5 juillet 2026)

- 4 conventions de prêts avec les Villes de Jouyen-Josas et Bayonne, le lycée Santos-Dumont et Cartier international.

3 Pierrots (4)

- Signatures de conventions de mise à disposition de la salle Lino-Ventura ou du studio Bertrand-Tavernier avec le Rotary Club de Saint-Cloud, le Lions Club, le collège Émile-Veraheren et l'école maternelle du Val d'or.

DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

Ce conseil municipal est le dernier de la mandature 2020-2026. Une mandature qui a débuté dans des circonstances extraordinaires au sens le plus littéral du mot. En effet, notre majorité a été élue dès le 1^{er} tour de l'élection municipale, le dimanche 15 mars 2020. Mais contrairement aux textes en vigueur qui prévoient l'installation des membres élus du Conseil municipal entre le 5^e et le 7^e jour suivant l'élection, nous avons dû attendre le samedi 23 mai 2020 pour procéder à l'installation du Conseil municipal.

Souvenez-vous, le lundi 16 mars 2020, le Président de la République, lors d'une allocution télévisée, annonçait l'instauration du confinement général à compter du 17 mars 2020 à 12 h.

Le 23 mars 2020, une loi d'urgence relative à la gestion de la situation du Covid permettait de déroger à plusieurs principes de droit. Un Conseil municipal s'est réuni le mercredi 6 mai 2020 en visioconférence avec la particularité de réunir des anciens élus et des nouveaux élus pas encore installés.

Enfin, le samedi 23 mai 2020, nous avons pu installer le nouveau Conseil municipal issu de l'élection de mars 2020. Au total depuis cette date, nous avons tenu 46 Conseils municipaux.

Durant cette mandature, nous avons beaucoup travaillé avec la majorité municipale. Sur n^{os} 135 engagements de campagne, 120 ont été réalisés. Mais les circonstances sanitaires nous ont également amenés à mener d'autres projets non prévus lors de notre campagne.

Je ne prendrai qu'un seul exemple pour illustrer mon propos, celui relatif au domaine de la santé. En effet, la santé publique n'est en aucun cas une compétence municipale, pour autant durant ce mandat nous avons pris des initiatives novatrices dans ce secteur. La création d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), fait partie de ces initiatives innovantes. La création d'un Conseil Local de Santé Mentale, CLSM, est un autre exemple.

Mes Chers Collègues, en six années, nous sommes devenus un acteur important en santé publique. C'est une évolution majeure qui perdurera dans les années futures.

Au terme de cette mandature, chacun peut reconnaître en toute objectivité que le bilan politique de la majorité municipale est très bon. Ce résultat est celui d'une dynamique insufflée dès l'élection municipale de mars 2020 et maintenue puis développée tout au long du mandat. Ce résultat est le fruit du travail constant de l'ensemble de l'équipe de la majorité municipale.

Mes Chers Collègues de la majorité municipale, je voudrais dire publiquement deux choses : la première est que votre engagement au service de la Ville de Saint-Cloud et des Clodoaldiens a été remarquable, enthousiaste et permanent ; la seconde est que j'ai eu l'honneur de partager avec vous cet engagement politique local bien loin des vicissitudes de la politique nationale au spectacle affligeant et déplorable.

Mes Chers Collègues de la majorité municipale, je veux à nouveau vous dire avec sincérité, émotion et reconnaissance merci.

Je voudrais également remercier l'ensemble des agents de la Ville de Saint-Cloud dont le professionnalisme et l'envie de servir l'intérêt général sont bien ancrés dans leur quotidien. Madame Nathalie Bernard, en votre qualité de Directrice générale des services de la Ville, soyez notre messagère pour transmettre à l'ensemble des agents nos remerciements sincères et chaleureux, en mon nom personnel et au nom du Conseil municipal.

Enfin, je veux remercier nos oppositions pour leur présence et la qualité du débat qui s'est instauré tout au long de cette mandature. Bien évidemment, nos points de vue divergent et s'affrontent même parfois, mais c'est précisément cela le fonctionnement démocratique d'une institution comme la nôtre.

Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler lors d'une précédente séance de notre Conseil municipal, en ma qualité de Maire, je suis, le temps de mon mandat, dépositaire de ce qui fait Saint-Cloud : son histoire, son patrimoine et l'ensemble des politiques publiques qui font de Saint-Cloud une ville à la qualité de vie exceptionnelle, une ville où il fait bon vivre.

Mon rôle est de préserver, bonifier puis transmettre cet héritage. Ce soir, fort du bilan qui est le nôtre, j'ai le sentiment du devoir accompli.

Dans quelques jours, les Clodoaldiens auront à se prononcer sur l'équipe qui conduira pendant les 6 prochaines années le destin de notre belle commune. Je ne doute pas qu'ils le feront avec clairvoyance.

En ces circonstances, je fais volontiers mienne cette pensée d'Alphonse de Lamartine : « *Je lis dans l'avenir la raison du présent* » !

Merci à tous pour votre engagement. »

COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

L'intégralité des communications de chacun des élus figurera dans le procès-verbal de séance.

Ségolène de LARMINAT, première adjointe au maire déléguée à la Culture et au patrimoine

Ségolène de LARMINAT rappelle son **engagement de 18 années au sein du conseil municipal, dont 12 consacrées à la présentation de l'actualité culturelle.**

Elle évoque **l'histoire de Saint-Cloud depuis Clodoald et salue les figures ayant marqué la commune**, dont notamment Marie-Antoinette et Charles Gounod.

Elle remercie les bénévoles associatifs, les directeurs d'équipements culturels et les agents municipaux, soulignant les **réalisations structurantes de la mandature** : réorganisation du pôle culture, création du service Patrimoine et Archives, suivi et aboutissement du projet des 3 Pierrots avec la réouverture du cinéma-théâtre, élaboration d'un projet scientifique et culturel, définition des besoins de la médiathèque et du futur campus culturel des Avelines.

Elle adresse ses remerciements à la directrice du Pôle Culture et à ses équipes, à l'ensemble des services municipaux mobilisés, aux habitants de la commune, au cabinet d'architectes Studio 1984, à sa famille, à ses collègues de la majorité municipale ainsi qu'à Monsieur le Maire, saluant sa **confiance et son engagement en faveur de la culture et du patrimoine.**

Jean-Christophe PIERSON, adjoint au maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale, à la santé et à la politique du handicap

Jean-Christophe PIERSON **présente les principales actions conduites au cours des six années de mandat** dans le cadre de sa délégation. Il mentionne notamment la création de 163 logements sociaux, la préemption d'un hôtel en vue de l'accueil de jeunes en partenariat avec les Apprentis d'Auteuil, ainsi que l'attribution de 236 logements sociaux par la Ville. Il souligne également l'accompagnement de nombreuses situations individuelles reçues en permanence.

Dans le **domaine de la santé**, il rappelle l'implantation de deux maisons médicales, le lancement des Rencontres de la Santé, la création d'une CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé) et d'un CLSM (Conseil local de santé mentale) avec les communes voisines, la pérennisation des journées de la prévention ainsi que la mise en œuvre d'actions en faveur des aidants.

S'agissant du **handicap**, il met en avant les initiatives favorisant l'inclusion dans les activités sportives, culturelles et artistiques, ainsi que l'édition d'un guide dédié. Il souligne par ailleurs l'action du CCAS, qui attribue plus de 5 500 aides par an et reçoit plus de 2 000 personnes annuellement, ainsi que le dynamisme des actions en direction des seniors et le rôle de l'Espace d'animation des Coteaux.

À l'occasion de son dernier conseil municipal, Jean-Christophe PIERSON indique avoir exercé ses fonctions pendant 12 ans au service des habitants, dans un esprit d'intérêt général et de fidélité aux orientations politiques de la majorité municipale.

Il remercie l'ensemble de ses collègues, y compris ceux de l'opposition, pour la qualité des échanges et du travail accompli, ainsi que les services municipaux pour leur professionnalisme et leur engagement, saluant en particulier la Directrice générale des services et les équipes du Pôle Citoyenneté.

Il adresse enfin ses remerciements à Monsieur le Maire, pour la confiance accordée et le soutien apporté dans l'exercice de ses responsabilités, soulignant son attachement à l'unité de l'équipe municipale et à la proximité avec les habitants.

Jean-Christophe Pierson conclut ses propos en rappelant que **l'écoute et le maintien du lien humain** constituent, selon lui, l'essence même de l'engagement municipal et un fondement essentiel de la démocratie locale à Saint-Cloud.

Brigitte PINAULDT, adjointe au maire déléguée à la Ville durable

Brigitte PINAULDT indique avoir exercé des **fonctions municipales pendant 23 années**. Elle revient sur les responsabilités qui lui ont été confiées **à partir de 2008 en qualité d'adjointe en charge de la Petite enfance, de l'Éducation et de la Jeunesse**. Elle rappelle la structuration du pôle, la mise en cohérence des services, la création d'un guichet unifié pour les familles et l'installation du PEEJ (Pôle Petite enfance, éducation, jeunesse) dans les anciens locaux de l'ECLA, transformés en mairie annexe dédiée aux jeunes et à leurs familles. Elle évoque également les événements marquants traversés durant cette période, notamment l'incendie de l'école du Val d'or et la crise sanitaire.

Brigitte PINAULDT souligne la qualité du travail mené avec les équipes du pôle et les services municipaux, remerciant particulièrement la direction du pôle pour la collaboration engagée pendant près de dix ans.

Elle rappelle qu'**à compter de 2020**, elle s'est vu confier la **délégation Ville durable**, axée sur les enjeux de transition écologique en lien avec le territoire Paris Ouest La Défense, concernant notamment la biodiversité, la réduction des déchets et les économies d'énergie. Elle salue le travail transversal conduit avec les services techniques et le service Environnement.

Brigitte PINAULDT exprime sa fierté d'avoir contribué, au fil des mandatures, à l'évolution du cadre de vie à Saint-Cloud, tout en préservant l'identité de la commune. Elle remercie l'ensemble des agents municipaux, la direction du cabinet du Maire ainsi que ses collègues pour la qualité du travail collectif.

Elle adresse enfin ses remerciements à Monsieur le Maire pour la confiance accordée et le soutien apporté tout au long de ses fonctions, et conclut en rappelant que l'engagement municipal constitue une mission exigeante au service de l'intérêt général et du lien entre les habitants.

Jacques GRUBER, adjoint au maire délégué à l'Éducation

(excusé, communication rapportée par Jean-Christophe Pierson)

Jacques GRUBER présente ses remerciements à Jean-Christophe Pierson pour la lecture de sa déclaration et souligne son action remarquée durant ce mandat.

Il remercie également ses collègues de la majorité pour leur confiance et leur soutien reçus tout au long de la mandature, leur engagement, leur cohésion et leur souci constant de l'intérêt général.

Il rappelle qu'il a assisté à l'ensemble des conseils municipaux sauf le dernier et exprime ses excuses à ce sujet.

Jacques Gruber **souligne le plaisir qu'il a éprouvé à assurer la délégation à l'Éducation** et remercie Monsieur le Maire pour la responsabilité confiée. Ses remerciements s'adressent également à l'ensemble des personnels des services Éducation et Séjours, à la directrice du PEEJ, à la directrice des Services techniques et à ses équipes, ainsi qu'à la directrice des Finances et à son personnel notamment pour leur contribution à la gestion de la Caisse des écoles.

■ **Inscriptions aux séjours** : Les inscriptions pour les vacances de printemps se sont déroulées le 13 janvier en ligne et le 14 janvier en mairie annexe. **Les parents ont pu tester la nouvelle version du logiciel de réservation, dont l'ergonomie a été** très appréciée.

Les inscriptions pour les **vacances d'été** se déroulent **actuellement en ligne du 9 au 13 février, et sur site à l'école de la Fouilleuse**.

■ **Inscriptions scolaires** : Les inscriptions des enfants nés en 2023 et entrant à l'école maternelle en septembre 2026 auront lieu **sans rendez-vous du 9 au 21 mars en mairie annexe**. La Commission de dérogation de secteur scolaire se tiendra en mai, selon la procédure habituelle.

Capucine du SARTEL, adjointe au maire déléguee à la Voirie à la propreté et à la mobilité

Capucine du SARTEL indique qu'après **deux mandats au service de la commune et près de 60 années passées à Saint-Cloud**, elle s'apprête à quitter la ville.

Elle rappelle avoir débuté son engagement municipal en 2008 au sein du conseil de quartier Pasteur/Magenta, avant de se voir confier en 2014 la délégation de ce quartier. Elle souligne l'importance de cette mission de proximité auprès des habitants, ainsi que les moments marquants vécus dans le cadre de ses fonctions d'officier d'état civil.

Au cours du second mandat, elle indique avoir exercé les **délégations relatives à la voirie, à la propreté et à la mobilité**. Elle mentionne notamment les travaux de requalification de voirie, la rénovation des chaussées, l'amélioration du réseau d'assainissement et le passage à l'éclairage public LED. En matière de propreté urbaine, elle évoque les actions menées contre les dépôts sauvages, la modernisation des outils de collecte, l'acquisition de véhicules électriques, ainsi que la création de points d'apport volontaire et de composteurs de quartier.

Concernant la mobilité, elle souligne les aménagements destinés à améliorer le partage de l'espace public, le développement des infrastructures cyclables, l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et le développement de l'autopartage.

Capucine du SARTEL rappelle que ces réalisations sont le **fruit d'un travail collectif** associant les services techniques, les partenaires et les habitants.

Elle remercie ses collègues pour la qualité des échanges durant ces douze années, ainsi que Monsieur le Maire, pour la confiance accordée tout au long de ses fonctions.

Anne COVO, adjointe au maire déléguée à la Petite enfance et à la famille

■ **Relais de petite enfance (RPE)** : Sa mise en route est très positive et les professionnels qui le fréquentaient reviennent à nouveau.

■ **Fermeture crèches** : Les crèches fermeront le 27 février au soir et réouvriront le lundi 9 mars au matin.

Anne COVO remercie Monsieur le Maire pour la confiance qui lui a été accordée depuis 2014 et rappelle son **engagement municipal de douze années**, d'abord en qualité de conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance, puis en tant qu'adjointe déléguée à la Petite Enfance et à la Famille.

Elle souligne l'**enrichissement personnel** et professionnel retiré de cette expérience, ainsi que la qualité du travail mené au sein de l'équipe municipale. Elle remercie les élus, les agents du service Petite Enfance, l'ensemble des équipes du PEEJ, les services municipaux et les membres du cabinet pour leur engagement.

Elle évoque les projets développés au bénéfice des familles, notamment la Fête de la famille, dont le succès a été confirmé par une forte participation.

Attachée de longue date à Saint-Cloud, où elle a grandi et fondé sa famille, elle rappelle l'**engagement municipal antérieur de membres de sa famille**, notamment sous les mandats de Jean-Pierre Fourcade.

Anne COVO remercie enfin sa famille pour son soutien et adresse ses remerciements à Monsieur le Maire, indiquant que son attachement à la commune et à la politique en faveur de la Petite Enfance se poursuivra sous d'autres formes.

Jean-Claude TREMINTIN, adjoint au maire délégué au Sport

■ **Animations sportives** : La section Course à pied de l'UAS remettra un chèque à la Fondation Arthritis, organisme de recherche sur les maladies musculosquelettiques et les rhumatismes, le 13 février à 17 h, à la suite des résultats obtenus lors des Domaniales.

Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, la section Krav Maga de l'UAS organisera, le 7 mars au gymnase de la Fouilleuse, un stage d'initiation à la self-défense à destination d'un public féminin.

Les interventions de volley-ball en milieu scolaire auprès des classes de CM2, organisées sur six semaines, s'achèvent. Elles ont notamment permis aux élèves d'assister, au gymnase Verhaeren, à une rencontre de l'équipe du centre de formation des Mariannes.

Enfin, les équipes jeunes du club de football participeront à des tournois organisés à Aubagne en février (catégorie U9) et à Frontignan en mai, ce dernier déplacement concernant 90 personnes dont 75 enfants.

■ **Piscine des Tourneroches** : En raison d'un problème technique, le petit bassin de la piscine a été fermé du 2 février au soir au 10 février inclus. La situation est revenue à la normale depuis cette date.

Par ailleurs, l'événement Aquazen se tiendra le 27 mars, de 20h à 23h.

■ **Résultats sportifs** : quatre équipes jeunes du club de volley-ball (F21, F18, F15 et M18) poursuivent leur parcours en Coupe de France Jeunes et disputeront leur prochain tour le 15 mars.

Par ailleurs, plusieurs compétitions d'escalade ont été organisées récemment, au cours desquelles les jeunes licenciés de moins de 13 ans se sont distingués par leurs performances.

VIVONS LE SPORT À SAINT-CLOUD !

Jean-Claude TREMINTIN remercie Monsieur le Maire pour la confiance accordée dans le cadre de la délégation aux Sports. Il indique avoir œuvré au **développement d'événements sportifs ouverts au plus grand nombre, en accompagnant les associations et en favorisant l'émergence de nouvelles activités.**

Il évoque plus particulièrement l'événement **organisé le 7 février 2024 au stade des Coteaux, dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques**, réunissant enfants des écoles de sport, jeunes en situation de handicap, seniors et animateurs municipaux autour d'activités sportives partagées, **illustrant l'esprit du sport à Saint-Cloud.**

Il remercie l'ensemble de ses collègues ainsi que les équipes du Pôle Sportif et des services municipaux pour leur engagement, et adresse des remerciements particuliers au directeur du pôle sportif pour son accompagnement tout au long de la mandature.

Françoise ASKINAZI, adjointe au maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

Françoise ASKINAZI a présenté le **bilan des actions conduites en matière de commerce et de développement économique au cours du mandat.**

Elle a rappelé que le début du mandat a été marqué par la crise sanitaire, durant laquelle la Ville a mis en œuvre des mesures de soutien aux commerçants (distribution de masques, accompagnement à la vente à distance, opération en faveur des restaurateurs, campagne « Acheter local »).

À l'issue de cette période, une politique active de dynamisation a été engagée, permettant **l'installation de 70 nouveaux commerces et le renforcement de la diversité commerciale dans les différents quartiers.** Une attention particulière demeure portée au rééquilibrage de l'offre, notamment dans le quartier du Val d'or.

L'inauguration du nouveau marché des Avelines en 2024, l'ouverture du marché le vendredi soir, la création d'une Halle gourmande ainsi que l'aménagement d'une nouvelle place du marché ont constitué des réalisations structurantes.

Par ailleurs, **plusieurs actions d'animation et de valorisation ont été développées** (Guinguettes, opérations commerciales, Label Saint-Cloud, opération « Un Artiste, Un Commerçant »).

En direction des entreprises, des événements de réseau, des ateliers, un forum de l'emploi et des rencontres professionnelles ont contribué à renforcer le dynamisme économique local.

L'ensemble de ces actions a permis de consolider et développer l'attractivité commerciale et entrepreneuriale de la commune.

**Nicolas PORTEIX, adjoint au maire délégué
aux Finances, aux achats et aux grands projets**

Nicolas PORTEIX souligne son attachement et son vif intérêt pour la délégation des Finances. Il a rendu hommage au service des Finances et à sa directrice pour leur **professionnalisme, leurs compétences et leur engagement au service de la Ville**, notamment dans un contexte national chaotique. Il a également remercié la directrice des Services techniques et Caroline Chaffard-Luçon pour leur travail dans le cadre du projet du marché des Avelines ainsi que le service des Achats. Enfin, il a salué la collaboration constructive entre élus, direction générale et services, en particulier lors des séances de préparation budgétaire, qui ont permis de **financer de nombreuses politiques publiques et investissements tout en préservant la santé financière de la Ville**.

**Diane DOMAS, adjoint au maire délégué
à la Communication, à l'événementiel et
à la démocratie participative**

Diane DOMAS souligne l'**expérience enrichissante représentée par ses deux mandats**. Elle remercie Monsieur le Maire pour la confiance accordée et l'ensemble de ses collègues élus pour ces douze années.

Concernant le dernier mandat, de sincères remerciements sont adressés à l'équipe du service Communication.

Fière d'avoir servi Saint-Cloud, Diane DOMAS va désormais se consacrer pleinement à ses engagements professionnels.

**Jean-Christophe ACHARD, adjoint au maire
délégué à la Sécurité publique, à la prévention
et au stationnement**

Jean-Christophe Achard présente les **principaux indicateurs de la délinquance** transmis par la préfecture, et propose une mise en perspective sur l'ensemble de la mandature. Il indique que le **nombre total de faits constatés est désormais inférieur à 1300, en baisse de 6 % sur l'année**. Hors année 2020, marquée par les confinements, il souligne une stabilité globale sur cinq ans, avec une **baisse de 2 % sur la mandature**.

Il relève en particulier la poursuite de la diminution des cambriolages (- 4 % cette année, après - 21 % l'année précédente), permettant un retour à un niveau comparable à celui de 2019, ainsi qu'une baisse marquée des vols de véhicules (- 30 % cette année et plus de - 50 % sur la mandature).

Il attribue ces résultats à l'action conjointe des forces de police nationale et municipale, à la coopération entre services et aux investissements réalisés par la Ville en matière de vidéoprotection, avec le **déploiement de 105 caméras sur la voie publique, soit un triplement du parc en six ans**.

Jean-Christophe Achard remercie les personnels du pôle Sécurité, les effectifs du commissariat, ainsi que l'ensemble des acteurs locaux engagés dans les actions de prévention, d'insertion et de médiation, soulignant l'importance du maintien d'un équilibre entre prévention et sécurité publique à Saint-Cloud.

Il adresse également ses remerciements aux membres du cabinet du Maire pour leur accompagnement, ainsi qu'à Monsieur le Maire pour la confiance accordée dans l'exercice de cette délégation. Il conclut en indiquant achever son mandat avec le sentiment du devoir accompli et en réaffirmant son attachement au service de l'intérêt général.

**Mireille GUEZENEC, conseillère municipale
déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse
et aux seniors**

■ **Animations seniors** : L'année 2026 a débuté sur un rythme soutenu, avec une **grande diversité d'activités proposées aux seniors** dès les premiers jours de janvier : ateliers créatifs et culinaires, activités physiques et cérébrales, informatique, cercles de lecture et temps conviviaux. Un quiz gourmand a inauguré la nouvelle cuisine, tandis que la chorale de l'association clodoal-dienne Empro Les Résonnances a offert un moment fort en initiant les participants à la langue des signes.

Les **sorties culturelles** ont également été nombreuses : à Versailles autour de figurines historiques et populaires, au MUS de Suresnes consacré à l'histoire urbaine et sociale, au musée des Arts décoratifs pour l'exposition 1925-2025, *cent ans d'Art déco*, ainsi qu'au musée national de la Marine.

L'année marque aussi les **20 ans de l'Espace d'animation des Coteaux**, anniversaire qui sera célébré le **26 juin**, autour des souvenirs d'enfance et des recettes d'autrefois.

Enfin, **trois nouveaux centenaires seront prochainement honorés** à Saint-Cloud aux côtés du Maire.

■ **Quartier Hippodrome/Fouilleuse** : L'association APAJ du quartier, les jeunes, les familles et les voisins entourés de leur animatrice et de nombreuses personnalités ont échangé leurs **vœux autour de délicieuses galettes** !

Mireille Guezenec souligne en fin de mandat la **richesse humaine et culturelle de cette expérience**, les liens d'amitié tissés et remercie les équipes de l'Espace d'animation des Coteaux, les agents municipaux, les seniors solidaires entre eux, ses collègues du Conseil municipal ainsi que le Maire pour sa confiance.

Jean-Jacques VEILLEROT, conseiller municipal délégué aux Bâtiments communaux, à l'hygiène et à la sécurité

Jean-Jacques VEILLEROT remercie l'ensemble des agents des services techniques pour leur travail et leur dévouement. Il met l'accent sur le **service Hygiène-Sécurité des bâtiments recevant du public (ERP)**, qu'ils soient publics ou privés. Il mentionne à cette occasion les **commissions de sécurité** ayant pour objectif que tous les ERP de la Ville présente un fonctionnement optimal.

Quelques chiffres sur la mandature :
- 120 commissions de sécurité
- 2 avis défavorables (meilleur bilan des Hauts-de-Seine depuis deux mandatures)
- 0 ERP avec un avis défavorable en cours.

VIVONS ENSEMBLE EN TOTALE SÉCURITÉ À SAINT-CLOUD !

Nathalie MOUTON-VEILLÉ, conseillère municipale déléguée au quartier Coteaux/Bords-de-Seine

Nathalie MOUTON-VEILLÉ a remercié le Maire pour sa confiance durant cette mandature et a souligné son attachement au quartier Coteaux/Bords-de-Seine, en plein essor. **Elle a évoqué la célébration de 167 mariages, sa participation aux commissions et réunions de**

conseils de quartier, ainsi que ses échanges avec les habitants.

Elle a adressé ses remerciements à la directrice générale des services, à la directrice des services techniques, aux agents, au cabinet du Maire et à ses collègues du Conseil municipal pour le travail accompli.

■ **TOUTOCOTO 2026** : La brocante se tiendra le **samedi 28 mars**. Les inscriptions sont toujours en cours.

ENEZ NOMBREUX !

Edith SAGROUN, conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

Après neuf années de délégation à la Jeunesse, Edith SAGROUN rappelle que son engagement constant a consisté à **encourager les adolescents à s'investir dans la vie collective et à participer aux activités proposées sur la commune**.

Cet objectif a pu être mené grâce à l'implication du service jeunesse, des établissements scolaires, des associations de parents d'élèves ainsi que de plusieurs structures locales telles que l'APAJ et La Passerelle, sans oublier les mouvements scouts et l'Accueil Jeunes, qui a atteint sa capacité maximale d'accueil.

De nombreux projets ont été conduits avec le Conseil des Jeunes autour de **thématiques majeures : addictions, harcèlement scolaire, handicap, devoir de mémoire, opérations Clean Walk, visites des institutions européennes ou encore collectes solidaires**.

La Ville a également permis à de nombreux jeunes de **suivre gratuitement la première partie du BAFA**, à raison de quatre bénéficiaires par trimestre durant neuf ans, après entretien de motivation. La **Bourse Initiative Jeunes** a, par ailleurs, soutenu plusieurs projets portés par des jeunes de la commune.

Rappelant que la jeunesse est l'affaire de tous, Edith SAGROUN remercie ses collègues pour l'attention portée aux jeunes dans le cadre de leurs délégations respectives, citant notamment Ségolène de LARMINAT, Jean-Claude TREMINTIN et Diane MICHOUDET.

Elle adresse également ses remerciements à Monsieur le Maire pour la confiance accordée, ainsi qu'à sa famille pour son soutien tout au long de ce mandat.

Edith SAGROUN conclut par un message adressé aux adolescents, les invitant à se détacher ponctuellement des écrans pour privilégier les temps partagés en famille et entre amis.

Virginie RECHAIN, conseillère municipale déléguée aux Espaces verts

■ **Informations : La campagne annuelle de plantations d'arbres dans les différents quartiers de la ville se déroulera du 2 au 13 mars.** Les essences choisies sont endémiques et adaptées aux variations climatiques.

Par ailleurs, une **opération de lutte contre les chenilles processionnaires** a été récemment menée dans les crèches, les écoles et les jardins municipaux, avec vidage et remplacement des pièges.

Virginie RECHAIN rappelle son **engagement au sein de la majorité depuis mars 2014**, d'abord comme déléguée du quartier Coteaux/Bords-de-Seine, puis depuis 2020 en tant que déléguée aux Espaces verts et aux aires de jeux.

Elle souligne la **richesse humaine et professionnelle de son mandat**, évoquant ses expériences dans les **mariages célébrés, la présidence de commissions et les échanges avec les administrés.**

Elle exprime sa reconnaissance envers l'ensemble des agents municipaux avec lesquels elle a travaillé : les services d'État civil et Grands événements (2014-2020), les services Techniques et Environnement (2020-2026), le service Juridique pour la préparation des commissions d'appel d'offres, le CCAS et les membres du cabinet du Maire pour leur disponibilité et leur soutien.

Elle remercie tout particulièrement Monsieur le Maire pour la confiance et le parcours proposé, ainsi que l'ensemble de ses collègues pour la **collaboration et les échanges au service de l'intérêt général.**

Virginie RECHAIN souhaite à la future équipe municipale de poursuivre le travail, d'innover et de veiller à la **préservation des espaces verts, rappelant l'importance du patrimoine végétal de la commune.**

Elle conclut en affirmant quitter la vie municipale avec le sentiment du devoir accompli et en conservant un regard affectueux sur sa ville, Saint-Cloud.

Diane MICHOUDET, conseillère municipale déléguée au quartier Pasteur/Magenta

Diane MICHOUDET remercie l'ensemble des membres de son conseil de quartier pour leur investissement dans la vie quotidienne du quartier Pasteur/Magenta et exprime sa fierté pour le travail d'équipe accompli.

Nicolas PUJOL, conseiller municipal délégué au quartier Centre/Village

Nicolas PUJOL remercie le Maire pour sa confiance et souligne le plaisir qu'il a eu à célébrer les mariages des habitants du quartier.

Céline PEIGNÉ, conseillère municipale déléguée au quartier Montretout/Coutureau

Céline PEIGNÉ rappelle le rôle de conseiller municipal délégué de quartier, qui consiste à travailler en lien avec les autres délégués, les services municipaux et l'ensemble des acteurs locaux pour préserver le bien-être et la qualité de vie des habitants.

Elle illustre son mandat à travers les saisons : le printemps avec le réveil de la ville et la reprise des mariages, l'été avec les apéros de quartier et les événements festifs, l'automne avec les réunions publiques et les débats et l'hiver avec les actions de proximité pour la sécurité et l'entretien de la voirie.

Céline PEIGNÉ remercie chaleureusement les habitants, le Maire, ses collègues du Conseil municipal et l'ensemble des services municipaux pour leur engagement et leur confiance tout au long de ce mandat.

François-Henri REYNAUD, conseiller municipal délégué aux Grands événements

François-Henri REYNAUD évoque le **début du mandat marqué par la crise sanitaire**, avec l'annulation des manifestations et la distribution de masques dans les écoles, soulignant que la priorité a d'abord été de protéger et de servir les habitants.

Il souligne ensuite le **retour progressif de la vie municipale et des événements, et la volonté**

de redonner de la convivialité et des sourires à Saint-Cloud.

Il remercie Monsieur le Maire pour sa rigueur, son sens des priorités et son engagement envers les Clodoaldiens, ainsi que plusieurs collègues et collaborateurs dont la responsable des Grands événements pour leur accompagnement et leur professionnalisme.

Il adresse enfin ses remerciements à son épouse pour son soutien personnel et conclut en exprimant **sa fierté d'avoir participé à ce mandat, commencé dans la tempête et achevé dans la sérénité du travail accompli.**

Pauline GEISMAR, conseillère municipale déléguée au quartier Val d'or

Servir les Clodoaldiens en tant que déléguée de quartier au Val d'or a été un honneur pour Pauline GEISMAR, tout comme son travail avec le Maire et ses collègues du Conseil municipal.

Native de Saint-Cloud, elle mentionne son **affection au quartier et à ses 5 000 habitants de toutes générations.**

Elle remercie la directrice générale des services et les agents de la Ville pour le travail accompli.

Claire LOUVET, conseillère municipale déléguée à la Ville numérique

■ **Fibre** : Des difficultés majeures se poursuivent avenue du Maréchal-Foch suite à des actes de vandalisme commis en 2025. Des recherches de solutions sont en cours de discussion avec XP Fibre.

Claire LOUVET remercie le Maire, le Cabinet, la direction générale des services, l'ensemble des élus et des services.

Elle a une pensée toute particulière pour la direction du Système d'information et du numérique avec laquelle elle a travaillé et envers les Clodoaldiens pour leur confiance.

Sacha GAILLARD, conseiller municipal

Sacha GAILLARD rappelle qu'il a exercé deux mandats au service de Saint-Cloud, notamment dans les domaines de la Citoyenneté et de la politique du handicap. Il remercie le Maire pour la confiance accordée et souligne l'ex-

périence humaine et formatrice apportée par ces missions, en particulier le contact avec les personnes en situation de handicap.

Il exprime sa gratitude envers les collègues du Conseil municipal pour la coopération sur des projets transverses, ainsi qu'envers le Cabinet du Maire et les services municipaux, en mentionnant notamment :

- la mise en place et la pérennisation de Ciné-ma différence / Ciné Relax, favorisant l'accès à la culture pour tous;
- la création du guide du handicap, désormais une référence pour les administrés.

Il remercie enfin sa famille pour son soutien et réaffirme son attachement à Saint-Cloud et à l'intérêt général, déclarant qu'il restera un Clodoaldien engagé au service de la commune.

Christophe WARTEL, conseiller municipal, rapporteur de la commission des Finances

Christophe WARTEL est heureux et fier d'avoir appartenu à cette majorité depuis le mois de mai 2022 et remercie le Maire et l'ensemble de ses collègues élus.

Annie POTHIER, conseillère municipale déléguée à la Citoyenneté (état-civil et affaires générales)

Annie POTHIER annonce qu'en 2025 **le Pôle Citoyenneté de Saint-Cloud a traité 38 507 dossiers**, avec des tendances clés à noter : la Ville a enregistré 236 naissances (contre 325 en 2020) et 187 décès (contre 261 en 2020), marquant une **baisse de la natalité et de la mortalité d'environ 27-28 %**. Les unions sont en hausse avec 136 mariages célébrés (contre 111 en 2024) et 79 PACS enregistrés (contre 58 en 2023).

Le service a également traité **4 595 demandes de titres d'identité** (CNI et passeports), dont 79 % émanaient de résidents clodoaldiens, avec un délai moyen de 16 jours. **Le registre électoral compte 19 479 électeurs en 2025**, soit une légère augmentation par rapport à la moyenne décennale.

Le Pôle Citoyenneté a organisé la cérémonie annuelle de la citoyenneté le 6 février, au cours de laquelle 121 jeunes majeurs ont reçu leur première carte électorale et le livret du citoyen,

marquant un moment fort de sensibilisation aux droits et responsabilités civiques.

Enfin, la délégation à la citoyenneté a été exercée en **collaboration étroite avec les agents du pôle**, dont le professionnalisme et l'engagement pour l'équité et la qualité de l'accueil ont été salués.

DÉLIBÉRATIONS

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le Maire

■ **Délibération n° 1 : Désignation d'un secrétaire de séance**

Sacha GAILLARD est élu à l'unanimité Secrétaire de séance.

FINANCES

Rapporteur : Édith SAGROUN

■ **Délibération n° 2 : Attribution d'une subvention complémentaire à l'Association Accueil Prévention Animation Jeunes (APAJ) pour l'année 2026**

Les subventions aux associations, pour l'année 2025, ont été adoptées lors du Conseil municipal du 27 mars 2025 pour un montant total de 2599916 €.

La subvention attribuée à l'association APAJ a été votée pour un montant de 265 000 €.

Dans le cadre du soutien départemental en matière de la prévention de la délinquance, il a été contractualisé une subvention inscrite au contrat de développement 2025-2027, signé entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Saint-Cloud en date du 24 septembre 2025. Le montant de ce financement a été fixé à 10 500 €.

En 2025, la Ville a souhaité accompagner l'association APAJ en lui attribuant cette aide sur la thématique départementale « de laïcité et de valeurs républicaines ». Ainsi, un séjour de quatre jours a été organisé sur les plages du Débarquement en Normandie avec des séances de formation sur la culture historique pour mieux appréhender ces visites. Ce programme correspond à la deuxième session de l'action pluriannuelle conduite par l'APAJ : « Des jeunes engagés pour le devoir de mémoire, pour un monde meilleur », débutée en 2024.

En conséquence, la Ville propose d'attribuer le financement du Département, soit 10 500 € à l'APAJ et donc d'attribuer une subvention complémentaire à la subvention municipale de l'année 2026.

Il est rappelé, qu'en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2011 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, l'attribution de subventions supérieures ou égales à 23 000 € est subordonnée à la signature d'une convention d'objectifs et de financement entre la Ville et l'association concernée. Cette convention devient, de ce fait, une pièce justificative de la dépense et est indispensable au versement de la subvention.

Le Conseil municipal ACCORDE à l'unanimité à l'APAJ une subvention complémentaire de 10 500 € et APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement pour l'année 2026.

SERVICES TECHNIQUES - URBANISME

Rapporteur : Olivier BERTHET

■ **Délibération n° 3 : Constat de l'appartenance au domaine privé communal des parcelles cadastrées section ad n°s 608 et 609 et autorisation de régularisation cadastrale**

La Ville est propriétaire des parcelles cadastrées section AD n° 437 et 439 sises 1, rue de la Verrerie et 2, rue de l'Yser, d'une superficie de 2 805 m², qui correspondent au Square de l'Yser et au bâtiment vacant qui abritait les équipements de petite enfance Les lutins et La baleine bleue.

Dans le cadre d'opérations de régularisation cadastrale, les parcelles cadastrées AD n° 608 et 609 d'une contenance globale de 105 m² ont été créées par la Direction générale des finances publiques et rattachées au cadastre communal.

La parcelle AD n° 608, issue du domaine non cadastré, correspond à une partie du square tandis que la parcelle DP n° 609 correspond à une partie du parking des anciennes crèches. Les deux espaces sont clôturés et ont été identifiés à tort comme dépendance du domaine public.

Un plan de régularisation d'extraction du domaine non cadastré a donc été établi par Monsieur Matthieu LEGROSDIDIER, géomètre-expert du

cabinet FOREST & ASSOCIÉS, le 19 décembre 2025, afin de régulariser le cadastre de la ville.

Il est donc nécessaire de constater formellement l'appartenance des parcelles cadastrées section AD n° 608 et 609 au domaine privé communal et d'autoriser les démarches nécessaires à la régularisation cadastrale correspondante, conformément au plan joint au projet de délibération.

Le Conseil municipal CONSTATE à l'unanimité que les parcelles cadastrées section AD n°s 608 et 609 relèvent du domaine privé communal, ces parcelles n'ayant jamais été affectées à l'usage direct du public ni à un service public et PREND ACTE que l'identification antérieure de ces parcelles comme dépendances du domaine public communal procédait d'une erreur matérielle, sans incidence sur leur régime juridique réel.

■ **Délibération n° 4 : Affectation et classement dans le domaine public routier communal des parcelles cadastrées section ad numéros 500, 604 et 605.**

La Ville est propriétaire des parcelles cadastrées section AD n° 289, 437, 499 et 500 sises 1 à 7, rue de la Verrerie, d'une superficie de 725 m².

Or, les parcelles cadastrées section AD n° 289 et 499 ne représentent pas la réalité du terrain, puisqu'elles comprennent à la fois du domaine privé et du domaine public routier communal.

Un procès-verbal de délimitation de la propriété des personnes publiques, ainsi qu'un plan de division en vue du versement au domaine non cadastré ont été établis par Monsieur Matthieu LEGROSDIDIER géomètre-expert du cabinet FOREST & ASSOCIÉS, le 2 décembre 2025, à la demande du service de l'Urbanisme.

Deux nouvelles parcelles ont ainsi été créées, cadastrées section AD n° 604 (issue de la parcelle AD n° 499) et 605 (issue de la parcelle AD n° 289).

La parcelle section AD n° 604 correspond en réalité à du domaine public routier, à savoir une partie de trottoir de l'avenue Bernard Palissy.

La parcelle existante section AD n° 500 et la parcelle nouvellement créée section AD n° 605 sont situées, quant à elles, dans l'emprise de la rue de l'Yser, voie communale.

Le Conseil municipal CONSTATE à l'unanimité l'affectation au domaine public communal des parcelles cadastrées section AD n°s 500, 604 et 605, sises 1 à 7, rue de la Verrerie et PRONONCE le classement dans le domaine public routier communal des parcelles cadastrées section AD nos 500, 604 et 605.

■ **Délibération n° 5 : Signature d'une convention de mise à disposition de données issues d'une maquette numérique 3D entre la Société des Grands Projets (SGP) et la Ville**

La Société des Grands Projets (SGP) dispose d'une maquette numérique 3D du Grand Paris, dont la réalisation a été confiée au groupement Kairos ayant pour mandataire la société Vectuel.

Selon les termes du marché public conclu avec ce groupement, la SGP est titulaire des droits de propriété intellectuelle attachés à la maquette 3D du projet, au fur et à mesure de sa création.

La maquette numérique 3D représente l'ensemble des territoires concernés par le projet du Grand Paris Express, à différents niveaux de définition.

La Ville de Saint-Cloud dispose, de son côté, d'une maquette virtuelle 3D dont la réalisation et l'hébergement ont aussi été confiés à la société Vectuel. Il a semblé opportun d'échanger avec la SGP pour obtenir son autorisation d'intégrer le projet de la future gare à la maquette de la Ville.

Cet outil d'aide à la décision et de travail permettra à terme de restituer fidèlement les réaménagements du quartier de la gare et facilitera leur compréhension pour les usagers et les acteurs locaux.

Les modalités de mise à disposition, tant techniques que financières, des données correspondantes sont définies dans la convention jointe à la délibération. On notera que cette mise à disposition est réalisée à titre gratuit.

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité les modalités de mise à disposition et de concession accordées par la Société des Grands Projets à la Ville pour l'utilisation des données issues de la modélisation 3D du Grand Paris Express sur le territoire de Saint-Cloud.

■ Délibération n° 6 : Dénomination des allées du Domaine national de Saint-Cloud

Le Service départemental des impôts fonciers des Hauts-de-Seine s'est rapproché du service de l'urbanisme de la Ville, afin d'obtenir les délibérations nommant l'allée de Monsieur, l'allée du Fer à Cheval, l'allée Verte, l'allée du Thillet, l'allée de Tranche-Montagne, le chemin de la Brosse, l'allée du Bord de l'Eau, l'allée Coupée et l'allée de la Comédie se situant dans le Domaine national, sur le territoire de la Ville de Saint-Cloud.

Ces voies et cheminements sont existants et portent ces dénominations sur la plupart des plans dressés depuis le XVIII^e siècle.

Néanmoins, elles ne sont pas répertoriées dans les bases de données officielles, notamment celle du cadastre.

Il apparaît, dès lors, nécessaire d'attribuer une dénomination officielle à ces voies et cheminements, comme à toutes les voies et cheminements pour faciliter leur repérage dans la ville et permettre l'édition des certificats de numérotage.

Le périmètre des voies et cheminements concernés est précisé dans le plan joint au projet de délibération.

Par ailleurs, un courrier a été transmis au Centre des monuments nationaux le 15 octobre 2025 en ce sens, auquel l'administrateur du domaine a répondu favorablement le 1^{er} décembre 2025.

Le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité de dénommer, conformément au plan annexé à la délibération, les voies et cheminements situés dans le Domaine national de Saint-Cloud, dans la limite communale, comme suit : l'allée de Monsieur, l'allée du Fer à Cheval, l'allée Verte, l'allée du Thillet, l'allée de Tranche-Montagne, le chemin de la Brosse, l'allée du Bord de l'Eau, l'allée Coupée et l'allée de la Comédie.

SERVICES TECHNIQUES - VOIRIE

Rapporteur : Capucine du SARTEL

■ Délibération n°7 : Mobilier urbain – Concession de services portant sur la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires – Choix du concessionnaire, approbation du contrat de concession, autorisation de signature de la concession

Il est tout d'abord ici précisé que le présent rapport de présentation vaut note de synthèse explicative conformément à l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et qu'il est communiqué aux membres du Conseil municipal, afin de leur permettre de se prononcer en connaissance de cause sur l'objet du projet de délibération relatif à la conclusion d'un contrat de concession de services relatif à la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le territoire de la Ville de Saint-Cloud.

Le contrat relatif à la fourniture, l'implantation, l'exploitation et l'entretien de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires conclu avec son prestataire actuel arrivant à échéance le 26 avril 2026, la Ville a décidé de relancer une consultation, afin de confier la gestion de ce service à un nouveau concessionnaire.

Les contrats autorisant son titulaire à afficher de la publicité sur du mobilier urbain peuvent, selon leur objet et leur régime économique, relever soit du marché public, soit de la convention d'occupation du domaine public, soit de contrat de concession.

En l'espèce, la qualification de concession de services est retenue dès lors que le contrat ne comporte aucune disposition prévoyant le versement d'un prix par la Ville au titulaire et que la rémunération du concessionnaire est essentiellement liée aux recettes tirées de l'exploitation du service. Le futur concessionnaire supporte ainsi les aléas liés au volume et à la valeur de la demande d'espaces publicitaires sur le territoire communal, ce qui caractérise le transfert effectif du risque d'exploitation justifiant la qualification juridique du contrat de concession en concession de services.

Le contrat envisagé constitue un contrat de concession de services, au sens de l'article L. 1121-1 du code de la commande publique, en ce qu'il confie à un opérateur économique la gestion d'un service, avec transfert effectif du risque d'exploitation.

Les objectifs poursuivis par la Ville dans le cadre de cette concession sont l'amélioration de la qualité du service et la modernisation des mobiliers urbains implantés sur le territoire communal.

La valeur estimée du contrat de concession correspondant au chiffre d'affaires total hors taxes que le concessionnaire est susceptible de réaliser pendant la durée du contrat, au regard des recettes issues de l'exploitation publicitaire. Cette estimation a été réalisée sur la base des données économiques

disponibles et a permis de retenir la procédure de concession de services prévue par la troisième partie du code de la commande publique.

Dans le cadre de la procédure de mise en concurrence, un seul candidat, la société JCDECAUX FRANCE, a déposé une candidature et une offre.

Cette circonstance n'est pas de nature à remettre en cause la régularité de la procédure, dès lors que les principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement et de transparence des procédures ont été respectés.

L'offre remise par la société JCDECAUX FRANCE, a été analysée par les services au regard des critères de sélection définis dans le règlement de la consultation portant notamment sur :

- la cohérence et la pertinence du compte d'exploitation prévisionnel, de la redevance d'occupation proposée et de la grille des tarifs ;
- la qualité du service au regard de l'adéquation des moyens humains et techniques avec les conditions d'exécution du service, de la méthodologie et des délais proposés pour la gestion du service ;
- la qualité des mobiliers urbains publicitaires et de leur implantation (seulement pour les publicitaires).

Lors de sa réunion du 17 novembre 2025, la commission de concession de services a pris connaissance de l'analyse de la candidature et de l'offre remise et a émis un avis favorable sur cette dernière et sur l'engagement d'une phase de négociations avec la société JCDECAUX FRANCE au regard de l'avantage économique global satisfaisant pour la Ville que présentait l'offre.

Une phase de négociation a été menée, le 9 janvier 2026, portant sur les aspects financiers et techniques de l'offre, conformément aux dispositions applicables aux contrats de concession.

À l'issue de cette réunion, une nouvelle offre a été remise par la société JCDECAUX FRANCE, intégrant les ajustements demandés par la Ville.

Cette offre finale a été analysée par les services au regard des critères de sélection définis dans le règlement de la consultation et a été jugée comme présentant un équilibre économique et technique satisfaisant pour la Ville compte tenu, notamment, de la redevance proposée au contrat précisée dans le compte d'exploitation prévisionnel annexé audit contrat, de la proposition de la rénovation d'une partie des mobiliers sur site (intégration en 2027 d'une indemnité correspondant au montant de la compensation pour reconditionnement sur site dans le compte d'exploitation prévisionnel annexé

au projet de contrat), de la qualité des équipements et des modalités d'exécution du service et a été retenue.

Par 34 voix, le Conseil municipal :

- **DÉSIGNE** la société JCDECAUX FRANCE comme concessionnaire titulaire du contrat de concession pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires, l'offre remise présentant les garanties nécessaires au regard de l'objet du contrat, du transfert effectif du risque d'exploitation et de l'équilibre économique global du service concédé,
 - **DÉCIDE** d'approuver le projet de contrat de concession pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires établi pour une durée de 15 ans et ses annexes,
 - **AUTORISE** le Maire, ou son élu délégué, à signer le projet de contrat de concession de service, ainsi que tout document de nature à exécuter la délibération avec la société JCDECAUX FRANCE pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires.
- 1 vote contre (Rafaël MAYCHMAZ).

SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ ET SANTÉ - HANDICAP

Rapporteur : Jean-Christophe PIERSON

■ Délibération n° 8 : Présentation du rapport annuel 2025 de la commission communale pour l'accessibilité (CCA)

L'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales, dispose que les communes de plus de 5 000 habitants doivent disposer d'une commission communale pour l'accessibilité (CCA), composée de représentants de la commune, d'associations d'usagers, d'associations représentant les personnes handicapées et les personnes âgées et de représentants des acteurs économiques de la Ville.

Cette commission a, parmi ses missions, celle de dresser régulièrement le constat de l'état d'accessibilité du territoire tant sur le plan du bâti, du logement, que de la voirie ou des transports et de proposer des projets d'amélioration de la mise en accessibilité de l'existant.

Elle est également chargée de suivre l'évolution des dépôts d'Ad'Ap des établissements recevant du public (ERP) du territoire.

Le 27 novembre 2025, a été présenté à la CCA le rapport dressant l'inventaire des actions réalisées durant l'année 2025. Ce rapport ayant été validé par la commission, il est aujourd'hui présenté au Conseil municipal, afin qu'il soit porté à sa connaissance avant transmission au préfet du département des Hauts-de-Seine.

Le Conseil municipal PREND ACTE à l'unanimité de la présentation du rapport annuel 2025 de la commission communale pour l'accessibilité (CCA), établi en application de l'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales qui sera transmis au Préfet des Hauts-de-Seine.

POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Jean-Christophe ACHARD

■ **Délibération n° 9 : Communication du rapport annuel sur les recours administratifs préalables obligatoires pour l'année 2025**

La Commune de Saint-Cloud ayant instauré le stationnement payant sur voirie, en application de l'article R. 2333-120-15 du Code général des collectivités territoriales, la personne chargée de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires doit établir un rapport annuel et y faire figurer les informations prévues à l'annexe II du même code.

Pour mémoire, le stationnement payant en voirie sur le territoire de la commune de Saint-Cloud est exploité depuis le 1^{er} mars 2022 via un contrat de délégation de service public pour le stationnement payant sur voirie et en ouvrages confié à la société INDIGO :

Dans le cadre de ce contrat de délégation de service public, la Commune de Saint-Cloud a repris en charge le traitement des recours administratifs préalables obligatoires :

- les recours administratifs préalables obligatoires sont traités par le pôle Sécurité / Police municipale;
- les recours devant le tribunal du stationnement payant (TSP) sont traités par la Direction des affaires juridiques et de la commande publique.

Le rapport annuel sur les recours administratifs préalables obligatoires pour l'année 2025 prévu à l'article R. 2333-120-15 du Code général des collectivités territoriales, comprenant les informations mentionnées à l'annexe II dudit code, est joint en annexe du projet de délibération.

En synthèse, ce rapport permet de constater :

- une baisse du nombre de RAPO reçus à savoir -31,1 % par rapport à 2024, soit 1191 RAPO et, représentant 3,8 % du nombre de FPS émis (4,1 % en 2024);
- un délai moyen de traitement encore amélioré à 1,2 jours (1,3 jours en 2024);
- ainsi qu'une nette diminution des RAPO admis à savoir - 53,3 %, représentant 1,7 % des FPS émis.

On remarquera également que les décisions d'annulation rendues par le TSP demeurent, cette année, peu nombreuses après la forte diminution observée l'an passé, représentant 0,1 % des FPS.

Le Conseil municipal, unanime, PREND ACTE du rapport annuel sur les recours administratifs préalables obligatoires pour l'année 2025.

PETITE ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE – PETITE ENFANCE

Rapporteur : Anne COVO

■ **Délibération n° 10 : Signature d'un avenant n° 4 à la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche La Petite Sirène sise 66, avenue Bernard-Palissy**

La gestion et l'exploitation de la crèche La Petite Sirène a été confiée à la société PEOPLE AND BABY, aux termes d'une convention de délégation de service public (DSP) signée en date du 23 juin 2022, pour une durée de 5 ans et ayant pris effet à compter du 1^{er} août 2022. La convention a été modifiée par avenants successifs en date des 16 décembre 2022, 25 novembre 2024 et 28 mai 2025.

Le contrat de délégation de service public prévoit, dans son article 4.5, que le concessionnaire devra se conformer aux dates de fermeture de la crèche imposées par la Ville chaque année.

Or, à effet du 1^{er} septembre 2023, la Ville a modifié le règlement de fonctionnement de l'ensemble de ses établissements de petite enfance. Cela a eu pour conséquence d'augmenter le nombre de jours de fermeture de la crèche « La Petite Sirène » chaque année.

Cette modification du règlement de fonctionnement a nécessairement eu un impact sur la subvention d'exploitation versée par la Ville depuis le 1^{er} septembre 2023.

Le projet d'avenant n° 4 proposé a vocation à prendre en compte la répercussion financière sur

la contribution forfaitaire d'exploitation de la Ville de cette décision de la Ville et ce, depuis le 1^{er} septembre 2023.

Il est précisé que le projet d'avenant n° 4, conformément aux dispositions de l'article R. 3135-7 du code de la commande publique relève d'une modification non substantielle du contrat initial, ladite modification étant de faible montant et n'aboutissant pas à modifier l'économie générale de la DSP.

Le Conseil municipal, unanime, APPROUVE le projet d'avenant n° 4 à la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche La Petite Sirène.

COMMERCE

Rapporteur : Le Maire

■ **Délibération n° 11 : Signature de l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains de la Ville De Saint-Cloud**

L'exploitation des marchés forains de la Ville de Saint-Cloud a été confiée à la société SEMACO aux termes d'un contrat de délégation de service public signé le 24 juillet 2023 pour une durée de cinq ans et modifié par un acte signé en date du 4 avril 2025.

Afin d'exploiter le food-court Les Balançoires sis au 44, boulevard de la République au sein du marché des Avelines, des conventions d'occupation ont été signées avec plusieurs sociétés pour leur permettre d'exercer une activité de restauration.

Au cours de l'année 2025, afin de travailler à l'émergence de meilleures conditions d'accès et d'accueil au sein du food court, la Ville de Saint-Cloud a souhaité réinterroger le modèle économique du lieu.

Ainsi, en juillet 2025, la Ville a résilié les conventions d'occupation du domaine public qui la liaient aux dites sociétés.

Aujourd'hui, le food court étant libre de toute occupation et fermé provisoirement depuis le 1^{er} janvier 2026, il convient, d'acter la modification du périmètre du contrat de délégation de service public confié à la société SEMACO et d'en régler les conséquences juridiques et financières dans un avenant n° 2 audit contrat.

À compter du 1^{er} mars 2026, l'exploitation du food court situé dans la halle du marché des Avelines sera, ainsi, retirée du périmètre de la délégation de service public.

Cette modification du périmètre donne lieu à la modification du compte d'exploitation prévisionnel comme suit :

Les incidences financières de la présente modification impactent les articles suivants :

4.1 Partie forfaitaire : modification de l'article 36.1
En contrepartie de l'occupation du domaine public, le délégataire verse à la Ville, à compter de l'année 2026, une redevance annuelle forfaitaire garantie de 7000 € HT révisable au 1^{er} janvier de chaque année sur le taux d'inflation annuel publié définitivement par l'INSEE (indice IPC).

4.2 Partie variable : modification de l'article 36.2
Le délégataire verse à la Ville un intéressement égal à 3.5 % des recettes des droits de place.

4.3 Partie complémentaire : modification de l'article 36.3

En cas de recettes supérieures à 203736,32 €, le délégataire s'engage à reverser à la commune 50 % de l'écart entre le chiffre d'affaires réalisé et le chiffre d'affaires prévisionnel.

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le projet d'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains, signé le 24 juillet 2023 avec la société SEMACO.

■ **Délibération n° 12 : Autorisation de signature d'un protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Saint-Cloud et la Société Houna Pétille**

Suite à la restructuration du marché des Avelines comprenant entre autres un food court Les Balançoires, la Ville a délégué son exploitation à la société SEMACO via un contrat de délégation de service public.

En date du 19 avril 2024, la Ville et la SEMACO ont signé une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation précaire d'un espace du food court avec la société Houna Pétille pour l'exercice d'une activité de restauration de spécialités arméniennes.

Afin de travailler à l'émergence de meilleures conditions d'accès et d'accueil au sein du food court pour les usagers, la Ville a décidé de résilier la convention.

Ainsi, par courrier en date du 25 juillet 2025, la Ville a résilié la convention d'occupation du domaine public pour motif d'intérêt général, conformément à l'article 18 : résiliation sans faute de la convention. La décision, notifiée le 26 juillet 2025, a pris effet le 31 décembre 2025 au terme

du préavis de quatre mois ayant commencé à courir le 1^{er} septembre 2025.

Les dispositions contractuelles, notamment celles de l'article 18, prévoient « le paiement d'une indemnité sur la base des investissements non amortis dont le montant est fixé d'un commun accord entre les parties ».

Dans cette perspective, la société Houna pétille a fourni les justificatifs comptables émanant d'un expert-comptable fixant la valeur non amortie des biens à la date de résiliation de la convention, soit au 31 décembre 2025.

La Ville a ainsi adressé un courrier de proposition d'indemnité à la Société Houna Pétille en date du 14 octobre 2025.

La société Houna Pétille a indiqué que ce montant ne reflétait pas le préjudice subi et qu'il convenait d'intégrer un montant d'indemnisation supplémentaire.

Les parties se sont ensuite entendues sur un montant. Les dispositions de la convention résiliée ne permettant pas la prise en charge d'une indemnisation autre que la valeur nette comptable des investissements réalisés, il convient de formaliser l'accord par le biais d'un protocole d'accord transactionnel soumis à l'examen du Conseil municipal.

Ainsi, le montant définitif sur lequel se sont entendues les parties est fixé comme suit :

- Une indemnité principale d'un montant de 11 656,41 € (onze mille six cent cinquante-six euros et quarante et un centimes);
- Une indemnité accessoire d'un montant de 3 500 € (trois mille cinq cents euros) correspondant à des frais accessoires et de déménagement,

Soit un montant total d'indemnités de 15 156,41 € (quinze mille cent cinquante-six euros et quarante et un centimes).

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité les termes du projet de protocole d'accord transactionnel à signer avec la Société Houna Pétille.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le Maire

■ **Délibération n° 13 : Modification des montants de la participation de l'employeur au financement des risques prévoyance et santé dans le cadre des conventions en vigueur conclues par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne**

■ **Délibération n° 14 : Intention d'adhésion à des contrats collectifs négociés par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne pour les risques santé et prévoyance de la protection sociale complémentaire**

À l'instar du secteur privé, l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, relative à la protection sociale complémentaire, prise en application de l'article 40 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, renforce l'implication des employeurs publics dans le financement des complémentaires santé et prévoyance de leurs agents.

Concernant la complémentaire santé, destinée à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident, la Ville a mis en place, depuis le 1^{er} avril 2023, la complémentaire santé en adhérant à la convention de participation avec le Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne, qui a retenu Harmonie Mutuelle comme partenaire santé. Depuis lors, la participation de la Ville s'élève à 15 €/mois par agent, montant correspondant au minimum légal soit 50 % d'un montant de référence, fixé par décret du Conseil d'État.

La convention de participation est arrivée à échéance au 31 décembre 2025, mais celle-ci a été prorogée d'un an, conformément à l'information donnée lors du Comité social territorial du 6 novembre 2025. Un mandat ayant été donné au CIG de la Petite couronne pour négocier un nouveau contrat du fait des incertitudes réglementaires, ce dernier a décidé de proroger d'un an la convention de participation actuelle.

Au 1^{er} janvier 2026, 103 agents sont adhérents au dispositif.

Concernant la complémentaire prévoyance – maintien de salaire des agents, destinée à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès, la Ville a mis en place, depuis le 1^{er} janvier 2025, le même process. Une convention de participation a donc été signée avec le CIG de la Petite Couronne, qui a retenu Territoria Mutuelle comme partenaire prévoyance avec une participation de l'employeur de 7 €/mois pour chaque agent, montant correspondant au minimum légal soit 20 % d'un montant de référence fixé par décret en Conseil d'État.

La convention de participation est, elle aussi, arrivée à échéance au 31 décembre 2025, conformément à l'information donnée lors du CST du 6 novembre 2025, mais celle-ci a été prorogée d'un an dans les mêmes conditions que la santé.

Au 1^{er} janvier 2026, 20 agents sont adhérents au dispositif.

Afin de renforcer la protection sociale des agents, de favoriser les adhésions et de rendre plus attractives les offres proposées par le CIG de la Petite Couronne, au vu du contexte actuel, des économies budgétaires engendrées du fait du passage à 90 % de l'indemnisation du congé maladie ordinaire des agents de droit public, des actuelles adhésions et des retours plutôt positifs des agents, il est proposé de revaloriser les montants de la participation employeur pour les deux risques ci-dessus présentés.

Par ailleurs, le CIG de la Petite Couronne a demandé à la Ville, par courriel en date du 4 novembre 2025, de se positionner et de déclarer son intention ou non d'adhérer à des contrats collectifs négociés dans le cadre du renouvellement des conventions de participation, à l'échéance des actuelles conventions applicables, c'est-à-dire à compter du 1^{er} janvier 2027.

La Ville est plutôt favorable à ce dispositif qui ne l'engage pas fermement, mais offre une possibilité aux agents de bénéficier des avantages d'un contrat groupe à des tarifs préférentiels. Elle l'est d'autant au regard des nouvelles dispositions législatives, en lien avec la prévoyance.

En effet, un accord collectif national du 11 juillet 2023, signé par la coordination des employeurs publics territoriaux et des syndicats représentatifs, a approfondi la réforme de la protection sociale complémentaire mise en œuvre par l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021. Cet accord a posé le principe de la généralisation des contrats collectifs à adhésion obligatoire en matière de complémentaire prévoyance et a fixé le montant de la participation minimale de l'employeur au financement de cette protection. La loi n° 2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux, publiée au journal officiel du 23 décembre 2025, transpose enfin, dans le code général de la fonction publique, cet accord de 2023, afin que ces dispositions essentielles puissent entrer en vigueur.

Elle permet de :

- Généraliser, dans la fonction publique territoriale, les contrats collectifs à adhésion obligatoire en matière de prévoyance. Un décret devra notamment déterminer les cas de dispense d'adhésion à un tel contrat ;
- Modifier la participation minimale des employeurs territoriaux à la complémentaire prévoyance de leurs agents. Cette participation, conformément à l'accord de 2023, est fixée à la moitié du

montant de la cotisation ou de la prime individuelle due par l'agent ouvrant droit aux garanties minimales (qui est évaluée à environ 70 €/mois/agent).

Cette évolution législative constitue un contexte réglementaire à prendre en compte dans la réflexion sur l'adhésion et les modalités de participation de la Ville.

La date d'entrée en application de ces mesures, initialement fixée au 1^{er} janvier 2027 a été repoussée au 1^{er} janvier 2029 pour les collectivités qui ne disposent pas de contrat collectif à la date de publication de la loi, afin de leur laisser le temps de lancer les appels d'offres et de préparer les procédures pour conclure ces contrats. En revanche, pour toute convention de participation en cours à la date de publication de la loi et dont le terme est antérieur au 1^{er} janvier 2029, les dispositions de la loi sont applicables à la collectivité territoriale à compter du terme de cette convention. La Ville, étant actuellement engagée jusqu'au 31 décembre 2026, se voit donc obligée d'appliquer la nouvelle réglementation au 1^{er} janvier 2027.

Le Conseil municipal, unanime, FIXE, à compter du 1^{er} mars 2026, le montant de la participation mensuelle employeur à 25 € bruts pour la protection sociale complémentaire risque santé et à 10 € bruts le montant de la participation mensuelle employeur à pour la protection sociale complémentaire risque prévoyance. (Délibération n° 13)

Le Conseil municipal, unanime, DÉCLARE son intention de participer à l'appel public à concurrence lancé par le Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne en vue d'une éventuelle adhésion aux conventions de participation et à ses contrats collectifs d'assurance pour les risques prévoyance et santé, avec un effet des garanties au 1^{er} janvier 2027.

Le Conseil municipal, unanime, ACTE l'obligation de la participation de l'employeur au financement des garanties de protection sociale complémentaire pour les risques, prévoyance et santé, à la date d'effet des nouvelles conventions de participation, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. (Délibération n° 14)

■ Délibération n° 15 : Modification du tableau des effectifs 1^{er} mars 2026

Il est proposé au Conseil municipal la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal. 17 postes sont créés et 4 sont supprimés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE d'adopter le tableau des effectifs proposé ainsi que l'ensemble de ces dispositions. Au 1^{er} mars 2026, les effectifs budgétaires seront donc portés temporairement à 480.

INTERVENTIONS DIVERSES

L'intégralité de chacune des interventions figurera dans le procès-verbal de séance.

Le groupe Saint-Cloud 2020 !

Pierre BOSCHE, président du principal groupe d'opposition, a indiqué qu'il s'agissait de son dernier Conseil municipal, annonçant qu'il ne se représenterait pas. Il est revenu sur les six années de mandat, marquées par un engagement soutenu, de nombreux travaux en commissions et des débats parfois vifs, mais toujours au service de la commune.

Il a souligné l'investissement des élus, tant de la majorité que de l'opposition, ainsi que l'engagement du Maire. Il a évoqué la qualité du travail en commission et l'importance du rôle des services municipaux, saluant leur professionnalisme et leur sens du service public.

Tout en assumant les positions portées par son groupe et l'expression d'une alternative en 2020, il a reconnu le bilan positif de la mandature. Il a enfin adressé ses encouragements aux élus se représentant et remercié ses colistiers pour leur engagement, indiquant qu'il demeurerait un citoyen attentif à la vie locale.

Le Maire a remercié Pierre BOSCHE pour son intervention et son engagement durant la mandature. Il a souligné la proximité de vues existant entre les deux groupes sur de nombreux sujets, malgré des divergences politiques nationales.

Il a insisté sur la différence entre la politique locale et la politique nationale, rappelant que la grande majorité des délibérations ont été adoptées à l'unanimité, en dehors des votes budgétaires qui relèvent du positionnement normal de l'opposition. Il a mis en avant le pragmatisme et la primauté de l'intérêt général local, qui permettent de dépasser les clivages initiaux.

Enfin, il a remercié son collègue pour sa contribution au débat démocratique, la campagne menée en 2020 et son engagement au service des Clodoaldiens au cours des six dernières années.

Le groupe Saint-Cloud Rive-Gauche

Xavier BRUNSCHVIGG, président du groupe d'opposition de gauche, a indiqué qu'il s'agissait de sa dernière intervention au sein du Conseil municipal après deux mandats successifs et douze années d'engagement. Il a réaffirmé son attachement à l'engagement politique local et à l'exercice du débat démocratique.

Il a souligné les difficultés inhérentes à la position d'opposant à Saint-Cloud, estimant que les propositions de son groupe ont rarement été prises en compte, tout en reconnaissant la qualité des échanges et le respect mutuel ayant prévalu au cours de la mandature.

Il a défendu le rôle joué par son groupe en tant que force de vigilance, de proposition et de contre-pouvoir, rappelant les positions portées sur plusieurs sujets, notamment le logement social, la place du vélo, la démocratie participative et les enjeux environnementaux. Il a également évoqué l'investissement constant de son groupe dans les travaux municipaux et la vie locale.

Enfin, il a exprimé le souhait que le prochain mandat se déroule dans le respect des principes démocratiques, a remercié ses collègues, les agents municipaux et les habitants, et a conclu en affirmant sa fierté d'avoir exercé ses fonctions au service de ses convictions et de l'intérêt général.

Le Maire remercie son collègue pour son engagement et dresse de lui un portrait nuancé. Il souligne ses qualités réelles - intelligence, maîtrise de l'expression, compréhension des dossiers - tout en évoquant un tempérament parfois imprévisible qui, selon lui, peut desservir son action.

Il réfute l'idée selon laquelle l'opposition ne serait pas écoutée : les désaccords relèvent, selon lui, du fonctionnement normal de la démocratie. Si les propositions de l'opposition ne sont pas retenues, c'est parce que la majorité ne les partage pas, et non par manque d'écoute. Il reconnaît néanmoins la qualité du travail accompli, notamment le « Grand Livre Vert » de 2020, qui a contribué au débat public.

Le Maire salue le courage qu'il faut pour défendre des idées minoritaires à Saint-Cloud, où la majorité municipale bénéficie d'un large soutien électoral. Il insiste sur la noblesse de cet engagement et exprime un respect sincère pour le parcours accompli.

Il conclut en le remerciant chaleureusement, en soulignant qu'il restera le bienvenu à la mairie malgré leurs désaccords.

Rafaël Maychmaz – Élu indépendant

Rafaël Maychmaz rappelle ses interventions régulières en Conseil municipal sur une note d'humour, tout en remerciant ses collègues pour leur patience et la qualité des débats. Il souligne avoir toujours transmis ses questions en amont afin de favoriser des échanges constructifs et remercie la majorité d'y avoir répondu avec sérieux.

Il marque l'importance de la fin de mandature pour Saint-Cloud et rend hommage au travail des agents municipaux ainsi qu'à l'ensemble des élus. Il rappelle que cette période a été marquée par des crises majeures, nécessitant anticipation et capacité d'adaptation.

Il dresse le bilan de son engagement : constance, indépendance, fidélité à ses valeurs, soutien lorsque les décisions lui semblaient justes, expression de désaccords argumentés lorsque nécessaire, propositions alternatives étayées et souci de transparence auprès des habitants.

Il remercie les citoyens rencontrés au fil des années, ses soutiens engagés dans la construction d'une alternative municipale, ainsi que ses proches pour leur appui.

Enfin, à l'approche des élections, il appelle à un débat démocratique exigeant et respectueux, guidé par l'intérêt général, et affirme sa volonté de poursuivre son engagement au service de la ville, avec pour ambition : toujours Saint-Cloud, en mieux.

Le Maire clôt ce dernier conseil municipal de la mandature en soulignant son caractère particulier et en rappelant que, malgré les désaccords politiques, la convivialité et le respect demeurent au sein de la communauté de Saint-Cloud.

Il revient sur le sens de l'engagement public : un choix guidé par des convictions, mais aussi rendu possible grâce au soutien familial. Il remercie particulièrement son épouse et ses enfants, reconnaissant que son investissement au service de la commune s'est parfois fait au détriment de la vie familiale.

Il évoque ensuite la question des attaques personnelles en politique. S'il précise que cela n'a pas marqué la mandature locale, il déplore plus largement le climat de dénigrement qui peut exister dans le débat public, notamment au niveau national. Selon lui, si l'affrontement d'idées est légitime et sain, les attaques personnelles ont des conséquences injustes, en particulier pour les familles des élus.

Il insiste enfin sur la notion de longévité en politique, qu'il associe à la constance des convictions et au temps nécessaire pour comprendre en profondeur une commune, son histoire, ses habitants et son destin collectif.

Il conclut par un message de sincérité, de gratitude envers ses proches et de vœux pour l'avenir, avant d'inviter l'assemblée à partager un moment convivial.

La séance est levée à 23h40,

Fait à Saint-Cloud,
signé le 24 février 2026

Le Maire,
Éric BERDOATI





DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :

- 22 décembre 2025 : 97, boulevard de la République (extension d'une maison individuelle - DP modificative)
- 22 décembre 2025 : 68, rue de Buzenval (clôture, portail et portillon)
- 24 décembre 2025 : 32, rue du Calvaire (transformation d'une chaufferie en parkings - DP modificative)
- 29 décembre 2025 : 3-5, rue de la Libération (réfection de toiture)
- 29 décembre 2025 : 15, rue des Écoles (ravalement)
- 29 décembre 2025 : 84, avenue du Maréchal-Foch (ravalement, ITE et réfection de toiture)
- 5 janvier : 18, avenue Alfred-Belmontet (construction d'une piscine)
- 9 janvier : 25-27, rue des Girondins (clôture)
- 14 janvier : 3, rue de Nogent (réfection de toiture)
- 14 janvier : 21, rue du Docteur-Desfossez (remplacement de fenêtres de toit)
- 14 janvier : 5, rue Bory d'Arnex (ravalement)
- 20 janvier : 132, avenue du Maréchal Foch (extension d'une maison individuelle - DP modificative)
- 28 janvier : 20, rue de l'Église (ravalement et création d'un châssis de désenfumage)
- 28 janvier : 5-7, avenue des Villes jumelées (antennes relais)
- 4 février : 1, rue Royale (pose de store-bannes)

PERMIS DE CONSTRUIRE : AUTORISATIONS ACCORDÉES :

- 18 décembre 2025 : 102 ter, avenue du Maréchal-Foch (surélévation d'une maison individuelle)
- 18 décembre 2025 : 31, rue Tahère (extension d'une maison individuelle)
- 30 décembre 2025 : 69, rue Tahère (extension d'une maison individuelle - permis modificatif)
- 21 janvier : 12, Parc de Montretout (extension d'une maison individuelle)

PERMIS DE DÉMOLIR : AUTORISATION ACCORDÉE :

- 14 janvier : 48, quai Carnot (démolition partielle)

ACTES ENREGISTRÉS DU 26 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE

NAISSANCES

Shayan Arment Monirijavid ■ Edgar Blachet ■ Charles Clement ■ Athena Dereau Peran ■ Ana Levy ■ Elio Rivalland ■ Eline Semane ■ Oscar Waldner Chaille ■ Luan Yu ■ Gabriel Martin

MARIAGES

Monique Shomoreak & Yann Quenet ■ Victoria Brun & François-Xavier Bravo ■ Elsa Malki & Wilfrid Meynell ■ Manel Driss & Matthieu Salmon ■ Nadia Ynga & Clément Bosko ■ Gladys Pador & Kenn Gonzaga ■ Barbara Hemforth & Arnaud Alcabez

DÉCÈS

Jeannine Becker (100 ans) ■ Marie Cornic née Fort (89 ans) ■ Hubert de Pommereau (96 ans) ■ Monique Delair née Duriez (79 ans) ■ Emmanuel Gavois (85 ans) ■ Solange Cluchat née Girondeau (89 ans) ■ Mahasti Annichini née Guérami Dahi (79 ans) ■ Denise Carrière née Jalibert (89 ans) ■ Antonio La Torre (87 ans) ■ Philippe Legeai (82 ans) ■ Monique Jupas née Lucia (95 ans) ■ Jacques Prost (91 ans) ■ Marie Brousseau née Saulgeot (90 ans) ■ Marie Marchand née Soulier (97 ans) ■ Fatima Tedlaouti (58 ans) ■ Claudine Daoust (75 ans) ■ Stéphane Deschamps (72 ans) ■ Anne d'Avon de Collongue née de Vanssay (81 ans) ■ Danielle Noël née Boulinier (80 ans)



QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS DE JANVIER 2026 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micropollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,10	1
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,7	6,5 à 9**
Dureté (TH)	Français (F)	18	-
Magnésium	mg/l	8,7	-
Calcium	mg/l	58	-
Chlorure	mg/l	35,0	250**
Sulfates	mg/l	89,0	250**
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1**
Nitrites	mg/l	< 0,02	0,1
Nitrates	mg/l	15,0	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,5	< 0,5

* Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

** Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).

GLOSSAIRE DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

La turbidité de l'eau a pour origine la présence de matières en suspension (argile, limons, particules organiques colloïdales, plancton, organismes microscopiques) qui donnent un aspect trouble à l'eau.

Le pH, abréviation de « potentiel Hydrogène » est un indice qui traduit la concentration d'ions Hydrogènes dans une solution. Il détermine l'acidité, l'alcalinité ou la neutralité de l'eau. L'échelle qui sert à le mesurer est comprise entre 0 et 14. Une eau dont le pH est inférieur à 7 est dite acide. Lorsque son pH est supérieur à 7, on dit qu'elle est basique (alcaline) et s'il est égal à 7, l'eau est dite neutre. Le pH d'une eau est directement lié à son origine et à la nature des terrains qu'elle traverse. Suivant sa valeur, il est parfois nécessaire de le rééquilibrer car le pH de l'eau peut avoir de nombreuses incidences sur d'autres paramètres.

Le magnésium est un élément très répandu dans la nature, dans de nombreux minéraux et dans les calcaires (2,1 % de l'écorce terrestre). Son abondance géologique, sa grande solubilité, sa large utilisation industrielle font que les teneurs dans l'eau peuvent être importantes (quelques mg/l à plusieurs centaines de mg/l). La plupart des eaux naturelles présentent des teneurs comprises entre 5 et 10 mg/l. Cette concentration est en relation directe avec la nature géologique des terrains traversés. Le magnésium dans l'eau provient de l'attaque par l'acide carbonique des roches magnésiennes et de la mise en solution de magnésium sous forme de carbonates ($MgCO_3$) et de bicarbonates ($MgHCO_3$).

Les chlorures, très répandus dans la nature, généralement sous forme de sels de sodium ($NaCl$), de potassium (KCl) et de calcium ($CaCl_2$), les ions chlorures (Cl^-) dont la plus grande partie se trouve dans les océans, constituent environ 0,05 % de la lithosphère (partie solide de la sphère terrestre). De façon générale, l'ion chlorure est présent dans toutes les eaux, à des concentrations variables. Dans les eaux de surface, il est présent en faible concentration. Dans les eaux souterraines, la teneur en ions chlorures peut atteindre quelques grammes par litre au contact de certaines formations géologiques.

Les sulfates, composés naturels des eaux, les ions sulfates (SO_4^{--}) sont liés aux cations majeurs : calcium, magnésium et sodium. À part ceux du plomb, du baryum et du strontium, la plupart des sulfates sont solubles dans l'eau. Ils peuvent néanmoins être réduits en sulfure, volatilisés dans l'air en hydrogène sulfure (H_2S), précipités en sel insoluble ou assimilés par des organismes vivants. La concentration en sulfates dans les eaux naturelles est très variable, mais ne dépasse généralement pas le gramme par litre.

L'ammoniaque. Sont désignées sous le terme ammoniaque des formes ionisées (ion ammonium NH_4) et non ionisées (NH_3) de l'azote ammoniacal. La présence d'azote ammoniacal dans l'eau, comme celle des nitrates, provient de la décomposition des déchets végétaux et animaux. Sous sa forme ionisée, l'azote ammoniacal est peu toxique, mais une forte concentration dans l'eau peut être le signe d'une pollution par des matières fécales ou par des rejets industriels.

Les nitrites, (NO_2^-), comme les nitrates, sont présents à l'état naturel dans les sols, les eaux et les plantes, mais généralement en faible quantité. Plus une eau est riche en nitrates, plus le risque est important pour l'homme de consommer des nitrites, car les nitrates se transforment en nitrites dans notre estomac par le phénomène chimique de la réduction (élimination d'oxygène). Une trop forte concentration de nitrites dans l'organisme peut provoquer des maladies graves (des cyanoses notamment), en particulier chez les nourrissons dont l'alimentation est constituée essentiellement de lait réhydraté. La consommation d'eaux trop riches en nitrates est, pour les mêmes raisons, fortement déconseillée aux femmes enceintes.

Les nitrates (NO_3^-) résultent de l'oxydation de l'azote organique et sont donc présents à l'état naturel dans les sols et dans les eaux. L'augmentation du taux de nitrates dans les eaux superficielles et souterraines est due pour une large part à l'enrichissement des sols par des engrais chimiques ou organiques, ainsi qu'aux rejets d'eaux usées ou mal traitées dans les cours d'eau. Les nitrates en eux-mêmes ne présentent pas de danger particulier pour la santé, c'est leur transformation en nitrites dans l'estomac qui peut être toxique.

Les pesticides totaux. La pollution des eaux par ces produits est liée à leur entraînement par le ruissellement (contamination dans les eaux de surface) ou par leur infiltration (contamination dans les eaux souterraines). Les facteurs influents sur le transfert des pesticides jusqu'au milieu hydrique naturel sont leur solubilité dans l'eau, leur résistance à la dégradation physique et biochimique, la nature du sol, le volume et l'intensité des pluies.

La dureté d'une eau ou son titre hydrotimétrique (TH) exprime sa concentration en sels de calcium et de magnésium. Comme le pH, la dureté est liée à la nature des terrains traversés par une eau. Si l'eau présente une forte concentration de ces sels minéraux, on dit qu'elle est dure (c'est le cas des eaux provenant des sols calcaires). À l'inverse, si cette concentration est faible, l'eau est dite douce, ce qui est le cas par exemple en Bretagne lorsqu'elle provient ou traverse des sols granitiques.

Une eau dure, par son apport en calcium et en magnésium, est bonne pour la santé, mais elle accélère par contre l'entartrage des conduites et réagit mal au savon. À l'inverse, une eau trop douce a tendance à corroder les canalisations.

Le calcium est un métal alcalino-terreux extrêmement répandu dans la nature et en particulier dans les roches calcaires, sous forme de carbonates. Ces sels se rencontrent dans presque toutes les eaux naturelles. Leur teneur dans l'eau, qui peut varier de 1 à 150 mg/l, est directement liée à la nature géologique des terrains traversés. Les sels de calcium sont obtenus en majorité lors de l'attaque de roches calcaires par l'anhydride carbonique dissous (CO_2). Il constitue l'élément cationique dominant des eaux superficielles. Le calcium est l'élément principal de la dureté de l'eau.



Directeur de la publication : Éric Berdoati. Rédaction : Corinne Hansel.
Coordination : Service Communication. Mise en page : **LUCIOLE** • Mars 2026.
Impression : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.